

**DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE
REGIME GENERAL DES PENSIONS CIVILES
ET MILITAIRES DE RETRAITES
(LOI N°81-52 DU 10 JUILLET 1981)**

PRENOMS ET NOM

FONCTION

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

DATE D'ADMISSION A LA RETRAITE

REFERENCE DE L'ACTE

NOMBRE D'ANNEES DE SERVICES MILITAIRES

NOMBRE D'ANNEES DE SERVICES

LES SERVICES AUXILIAIRES ONT-ILS ETE VALIDES OUI - NON

AUTORISATION DE VALIDATION N°..... DU

ETAT DES SOMMES DUES N°s DU.....

NOMBRE D'EPOUSES

NOMBRE D'ENFANTS

PRENOMS, NOM ET DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS :

.....

.....

.....

.....

.....

NATURE DE LA PENSION (1)

ADRESSE CIVILE

MODE DE REGLEMENT (2)

- (1) - Pension d'ancienneté :
- 30 années de services au moins pour les civils et militaires
- 25 années de service au moins pour les statuts particuliers
- Pension proportionnelle :
- 15 années de services au moins pour tous les corps.
- (2) - Perception du domicile
- Numéro du compte bancaire ou postal

SIGNATURE